

LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

14 septembre 2016

En vertu de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents « le protecteur de l'élève transmet annuellement à la Commission scolaire un rapport de ses activités qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données ».

LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Pour l'année scolaire 2015-2016, **72** demandes ont été communiquées au Protecteur de l'élève. Ces demandes se répartissent de la façon suivante :

- 44 demandes concernent les ordres d'enseignement préscolaire et primaire;
- 18 demandes se rapportent au secondaire;
- 10 demandes sont en lien avec l'éducation aux adultes et le secteur professionnel.

Les tableaux suivants représentent l'ensemble des demandes regroupées par thématiques et par ordre d'enseignement.

LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

**Tableau des demandes adressées au Protecteur de l'élève
Ordre d'enseignement préscolaire et primaire**

Objet	Nombre d'événements	Administration	Médiation	Protecteur de l'élève
Transport scolaire				
• Places disponibles	3	✓ ✓ ✓		
• 2 ^e adresse	3	✓ ✓	✓	
• Durée	1	✓		
• Point d'embarquement	4	✓ ✓	✓ ✓	
• Sécurité	1	✓		
• Discipline	3	✓	✓ ✓	
• Intimidation	1		✓	
Sous-total	16	10	6	
Classement et transfert d'école	6	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓
Services de garde				
• Transport scolaire	1			✓
• Frais de garde	1			✓
Intimidation	2		✓	✓
Qualité de l'enseignement	2	✓	✓	
Services spécialisés	3	✓ ✓	✓	
Rapports d'accidents	2	✓	✓	
Éthique professionnelle	2		✓ ✓	
Tenue vestimentaire obligatoire	1			✓
Inscription vs garde partagée	1		✓	
Suspension	1	✓		
Surveillance (cours d'école)	1	✓		
Intégration (classe régulière)	1	✓		
Plan d'intervention	1	✓		
Règles de vie à l'école	1		✓	
Allergie alimentaire	1	✓		
Scolarisation à domicile	1	✓		
Total	44	22	16	6

Précolaire et primaire

Commentaires, analyse et recommandations

Le Service du transport scolaire a été particulièrement sollicité en début d'année dû aux nouvelles dispositions concernant les places disponibles, la 2^e adresse et les changements de parcours. Même si ces informations avaient été largement diffusées, plusieurs parents n'en avaient pas pris connaissance, ne les avaient pas comprises ou ne les avaient pas acceptées.

Parlant de **transport scolaire**, je veux signaler le souci d'excellence et d'efficacité des intervenants dans les points de transfert aux écoles primaires et secondaires. Les surveillants sont très attentifs aux normes de sécurité et impliquent directement les élèves dans l'encadrement collectif aux abords des autobus scolaires.

Plusieurs changements ont été apportés au vécu des **services de garde** en 2015-2016. Les problématiques soumises au Protecteur de l'élève concernaient surtout le transport scolaire et les frais à charger aux parents. Un comité formé de cadres scolaires et d'intervenants en service de garde a modifié, de façon significative, le règlement local qui encadre ce service, ce qui va permettre très certainement une harmonisation des services offerts.

L'adoption d'une **tenue vestimentaire obligatoire** dans une école est un événement qui demande beaucoup de temps et d'énergie. Je me demande s'il ne serait pas utile de prévoir, en collaboration avec le Comité de parents, des balises minimales en termes de procédures et d'échéancier pour faciliter le cheminement d'un tel projet.

**Tableau des demandes adressées au Protecteur de l'élève
Ordre d'enseignement secondaire**

Objet	Nombre d'événements	Administration	Médiation	Protecteur de l'élève
Règles de vie	3	✓	✓	✓
Transport scolaire				
• Bris	1		✓	
• Expulsion	1		✓	
• Retards	1	✓		
Qualité de l'enseignement	3		✓ ✓	✓
Suspension	3	✓	✓ ✓	
Tenue vestimentaire obligatoire	1	✓		
Classement	1	✓		
Résultats scolaires	1	✓		
Accident (plateau sportif)	1	✓		
Scolarisation à domicile	1		✓	
Éthique professionnelle	1		✓	
Total	18	7	9	2

Secondaire

Commentaires, analyse et recommandations

On parle d'une année scolaire relativement harmonieuse en milieu secondaire. Les interventions du Protecteur de l'élève se sont principalement concentrées sur des dossiers de qualité de l'enseignement ou sur certaines attitudes contraires à l'éthique professionnelle. La collaboration s'est établie avec les directions concernées et le directeur des ressources humaines, lorsque nécessaire.

La supervision pédagogique demeure un outil important pour assurer la qualité des services offerts et la réussite éducative des élèves.

Au cours de l'année 2015-2016, le Protecteur de l'élève a reçu un plus grand nombre d'appels et de courriels en provenance des élèves du secondaire. Les demandes concernaient principalement la protection des renseignements personnels.

Il était souvent question : des fouilles de casiers, des saisies de téléphones cellulaires, des interventions des surveillants à l'extérieur de l'école en lien avec la consommation.

Il serait certainement souhaitable de préciser les règles de vie des écoles secondaires sur ces sujets et de prévoir, le cas échéant, des applications communes à la Commission scolaire.

**Tableau des demandes adressées au Protecteur de l'élève
Ordre professionnel et éducation aux adultes**

Objet	Nombre d'événements	Administration	Médiation	Protecteur de l'élève
Échec aux stages	2		✓	✓
Arrêt de formation	3		✓	✓ ✓
Critères d'admission	2			✓ ✓
Discrimination	2		✓	✓
Adaptation des programmes	1	✓		
Total	10	1	3	6

Professionnel et éducation aux adultes

Commentaires, analyse et recommandations

La valorisation de l'assiduité semble avoir porté fruit au secteur professionnel en 2015-2016. Le nombre de plaintes est passé de 18 à 10.

Certains dossiers relatifs à la discrimination ont été traités avec beaucoup de tact, de discrétion et d'efficacité.

Au secteur professionnel, les stages de formation pratique représentent souvent pour les élèves des moments-clés pour leur réussite globale.

Il demeure important de continuer d'encadrer ces modules de façon précise et de transmettre au dossier des élèves des informations claires autant sur les éléments de réussite que sur les échecs.

Il est également très utile de garder aux dossiers des élèves en arrêt de formation les éléments qui motivent leur suspension.

Autres commentaires et suggestions

De plus en plus de professionnels de la santé exigent maintenant les rapports d'accident du milieu scolaire avant d'entreprendre certains soins médicaux.

En conséquence, il serait souhaitable d'acheminer les rapports d'accidents, dans les plus brefs délais, au service des ressources matérielles pour que la compagnie d'assurance puisse émettre le rapport final aux usagers qui le demandent.

Les écoles primaires et secondaires ont plus de difficultés à percevoir les sommes d'argent dues pour les sorties éducatives, le matériel didactique ou les frais de garde.

Serait-il avantageux de créer un système de perception centralisé plus efficace et moins onéreux ?

En conclusion

Au cours de l'année 2015-2016, le Protecteur de l'élève a vérifié auprès de plusieurs intervenants des écoles les moyens qui semblaient les plus efficaces pour communiquer avec les parents. Bien que cette cueillette de données soit encore partielle, il apparaît de plus en plus évident que le médium utilisé (courriel, agenda, téléphone, ou mémos ponctuels) a beaucoup moins d'importance que le **contenu de l'information elle-même**. Les parents ont vraiment besoin, à l'occasion, d'un contact direct avec l'enseignant pour régler des situations problématiques ou pour créer une collaboration réelle dans un climat d'ouverture.

Je veux assurer les membres du Conseil des commissaires que je reçois du personnel de la Commission scolaire une collaboration franche et entière dans le cadre de mon travail.

Bonne année scolaire !

Le Protecteur de l'élève,
Raymond Bilodeau